



Damien OGER,
chargé de mission Environnement et SIG



LOCQUELTAS

Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Camzon
et l'entrée Est du bourg



SOMMAIRE

Introductionp.03

La coulée verte du Camzon p.04

État des lieux..... p.04

- Localisation et périmètre du sitep.04
- Contexte réglementairep.06
- Zones humides et trame boiséep.07
- Maîtrise foncière communale.....p.08
- Topographie du sitep.09
- Liaisons douces.....p.10
- Composition et gestion du sitep.12

Orientations d'aménagement de la coulée verte p.19

- Principes d'aménagement.....p.19
- Référencesp.22

Gestion de la coulée verte p.32

Aménagement de l'entrée Est du bourg p.35

- Etat des lieuxp.35
- Proposition d'aménagement.....p.36

Conclusionp.37

Introduction

Souhaitant renforcer l'attractivité de la commune et proposer aux habitants des espaces de loisirs et de détente conviviaux, la Municipalité de Locqueltas a sollicité les services du CAUE pour poursuivre la réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Camzon.

Située à l'ouest du bourg, la coulée verte est composée d'un grand ensemble naturel comprenant le ruisseau du Camzon, des boisements, des haies bocagères et des espaces de prairie humide formant une continuité écologique favorable à la préservation et au développement de la biodiversité. Une aire de service pour les camping-cars et une aire de jeux pour enfants ont également été aménagées dans la coulée verte.

Depuis 2010, le bourg de Locqueltas est raccordé à la station d'épuration de Collec située entre les bourgs de Locmaria-Grand-Champ et Locqueltas. La commune est propriétaire du site de l'ancienne station d'épuration localisée dans la coulée verte.

La Municipalité a donc sollicité l'accompagnement du CAUE afin d'engager une réflexion sur l'aménagement du site de l'ancienne station d'épuration, la valorisation des espaces naturels, du petit patrimoine bâti existant et du réseau de liaisons douces entre les différents équipements existants (aires de camping-cars, aire de jeux pour enfants...).

Le projet municipal d'aménagement de la coulée verte a pour objectif de créer un espace de convivialité pour les habitants et les visiteurs, favoriser les liaisons douces en s'inscrivant dans une démarche de développement de la randonnée pédestre sur la commune et enfin de préserver des espaces de refuge pour la biodiversité. L'aménagement de cet espace agro-naturel en bordure du Camzon contribuera ainsi à renforcer l'identité du bourg et la qualité du cadre de vie à proximité des quartiers d'habitation et des équipements publics.

Cette réflexion portée en amont du projet d'aménagement doit permettre aux élus d'identifier les enjeux et de lancer un débat d'idées autour de l'organisation de cette zone de promenade et loisirs. Le présent document apporte des recommandations et des pistes de réflexion, tant pour la conception des aménagements qu'en terme de gestion et de valorisation des différents espaces.

Les élus ont également sollicité le CAUE pour engager une réflexion sur l'aménagement paysager de l'entrée Est du bourg.

Ces recommandations constitueront des éléments du cahier des charges pour la consultation de concepteurs afin de formuler les exigences de la commune.

Localisation et périmètre du site

Avec pour objectif de renforcer la qualité du cadre de vie pour la population et l'accueil du public, la Municipalité de Locqueltas envisage de poursuivre l'aménagement de la coulée verte du Camzon. Située à l'ouest du bourg, la coulée verte accompagne le ruisseau du Camzon qui sillonne le vallon. Le fond de vallon est également composé de prairies humides, de boisements et d'espaces aménagés.

Situé à proximité immédiate du cœur de bourg, le site est localisé en limite de la commune de Locmaria-Grand-Champ. Il s'étend vers le nord jusqu'à la salle polyvalente et vers le sud jusqu'à l'aire de jeux pour enfants récemment aménagée. L'ambiance paysagère du site marque l'entrée ouest du bourg depuis la D767A.



Périmètre de réflexion de la coulée verte du Camzon

- 1 : mairie
- 2 : église et cimetière
- 3 : école publique
- 4 : école privée St-Gildas
- 5 : foyer d'accueil médicalisé «La Fontaine»
- 6 : maison de l'enfance / médiathèque
- 7 : terrain de football - terrain multisport
- 8 : salle polyvalente
- 9 : site de l'ancienne STEP
- 10 : aire de service pour les camping-cars
- 11 : aire de jeux pour les enfants
- 12 : quartier Botcalpir (Locmaria-Grand-Champ)
- 13 : station d'épuration de Collec





Localisation et périmètre du site



Le site localisé sur la frange ouest du bourg forme un grand ensemble de nature, de promenade et de loisirs à proximité immédiate du ruisseau du Camzon.

Il s'étend sur environ 800m de longueur entre la salle polyvalente et l'extrémité de la prairie où a été aménagée l'aire de jeux pour enfants. Il est traversé par la rue de la Fontaine qui se poursuit vers le centre-bourg. La surface du site est d'environ 5,39 hectares.

L'accès au site pour les piétons depuis le centre-bourg est facilité par l'aménagement des trottoirs dans la rue de la Fontaine offrant dans l'ensemble des largeurs de passage conformes aux normes d'accessibilité (1,40 mètre minimum) ainsi que par des liaisons douces desservant les quartiers d'habitation au sud du bourg.

 Périmètre de réflexion de la coulée verte du Camzon


- 1 : mairie
- 2 : église et cimetière
- 3 : école publique
- 4 : école privée St-Gildas
- 5 : foyer d'accueil médicalisé «La Fontaine»
- 6 : maison de l'enfance / médiathèque
- 7 : terrain de football - terrain multisport
- 8 : salle polyvalente
- 9 : espace de stationnement de la salle polyvalente
- 10 : site de l'ancienne STEP
- 11 : aire de service pour les camping-cars
- 12 : équipement technique
- 13 : fontaine
- 14 : lavoir
- 15 : aire de jeux pour les enfants
- 16 : fontaine St-Gildas
- 17 : quartier Botcalpir (Locmaria-Grand-Champ)

Actuellement, le document d'urbanisme en vigueur sur la commune est le Plan Local d'Urbanisme révisé en décembre 2013.

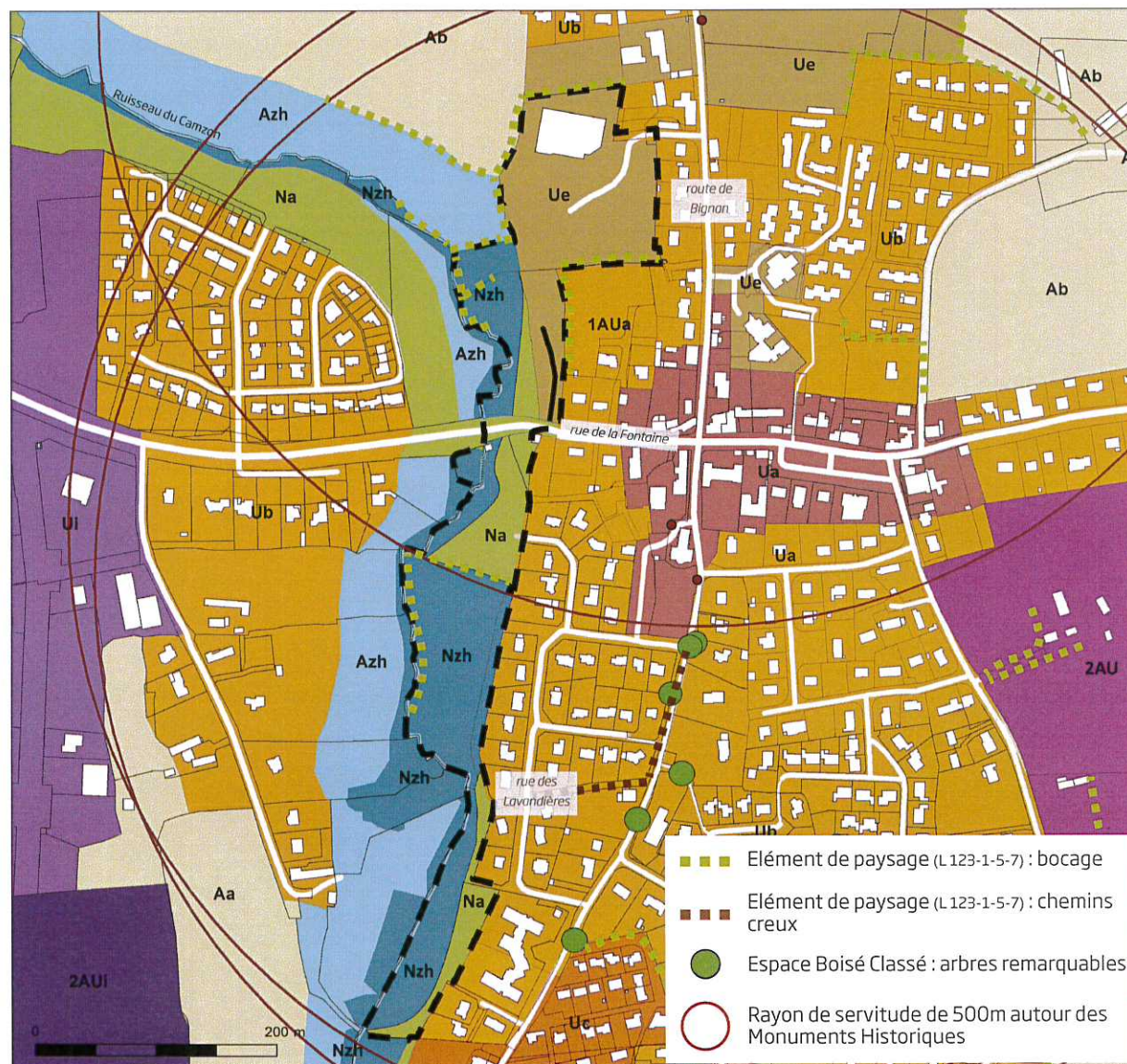
Le site de la coulée verte du Camzon est concerné par les zonages suivants :

- la zone Ue destinée à recevoir des constructions, des installations ou des équipements de service public ou d'intérêt collectif,
- la zone Na délimitant les parties du territoire affectées à la protection stricte des sites, des milieux naturels et des paysages,
- la zone Nzh délimitant les parties de territoire inventoriées comme zone humide.

Certaines haies bocagères sur le site ont été répertoriées pour leur valeur paysagère et écologique et sont donc à ce titre protégées dans le PLU (Art. L 123-1-5.-7). Cette protection s'applique notamment au talus planté de chênes à proximité du plan d'eau.

La frange sud-ouest du site est protégée au titre des Espaces Boisés Classés (EBC). Aucun arbre remarquable n'a été inventorié sur le site au titre des EBC. Le chêne isolé au centre de l'espace de stationnement de la salle polyvalente pourrait bénéficier de cette protection.

Le site ne fait pas l'objet d'une réglementation relative à la protection des espaces naturels et de la biodiversité autre que celle mentionnée dans le document d'urbanisme.



Zones humides et trame boisée



La commune a fait l'objet d'un inventaire cartographique des zones humides en juin 2011 par le bureau d'études Althis. Le site est composé de prairies humides et de bois humides présentant une végétation adaptée à l'humidité du sol. Cette flore présente dans le vallon est alors caractérisée par la présence d'espèces hygroclines et hygrophiles.

Les espèces hygroclines ont une préférence pour les sols frais et humides.

Les espèces hygrophiles ont besoin d'une grande quantité d'eau tout au long de leur développement. Elles sont de bonnes indicatrices de sols constamment engorgés, de nappe dont le niveau reste haut toute l'année.

Les difficultés d'entretien par la fauche ou le pâturage du fond du vallon ont favorisé l'installation d'une trame boisée, véritable corridor écologique pour la flore et la faune.

La coulée verte constitue une continuité écologique importante pour le territoire, notamment à proximité immédiate d'un espace urbanisé. Cette fonction écologique qui facilite la circulation des espèces faunistiques et floristiques doit être préservée voire confortée sur certains secteurs.

Dans le périmètre de la coulée verte, la commune est propriétaire d'un ensemble foncier comprenant :

- dans la partie au nord de la rue de la Fontaine : la salle polyvalente et l'espace de stationnement attenant, le site de l'ancienne station d'épuration communale, un plan d'eau au contact du ruisseau du Camzon, l'aire de service pour les camping-cars, un espace de pique-nique, un terrain de jeu de boules, un équipement technique, un point d'apport volontaire des déchets et la ripisylve du ruisseau composée des strates herbacée, arbustive et arborée.

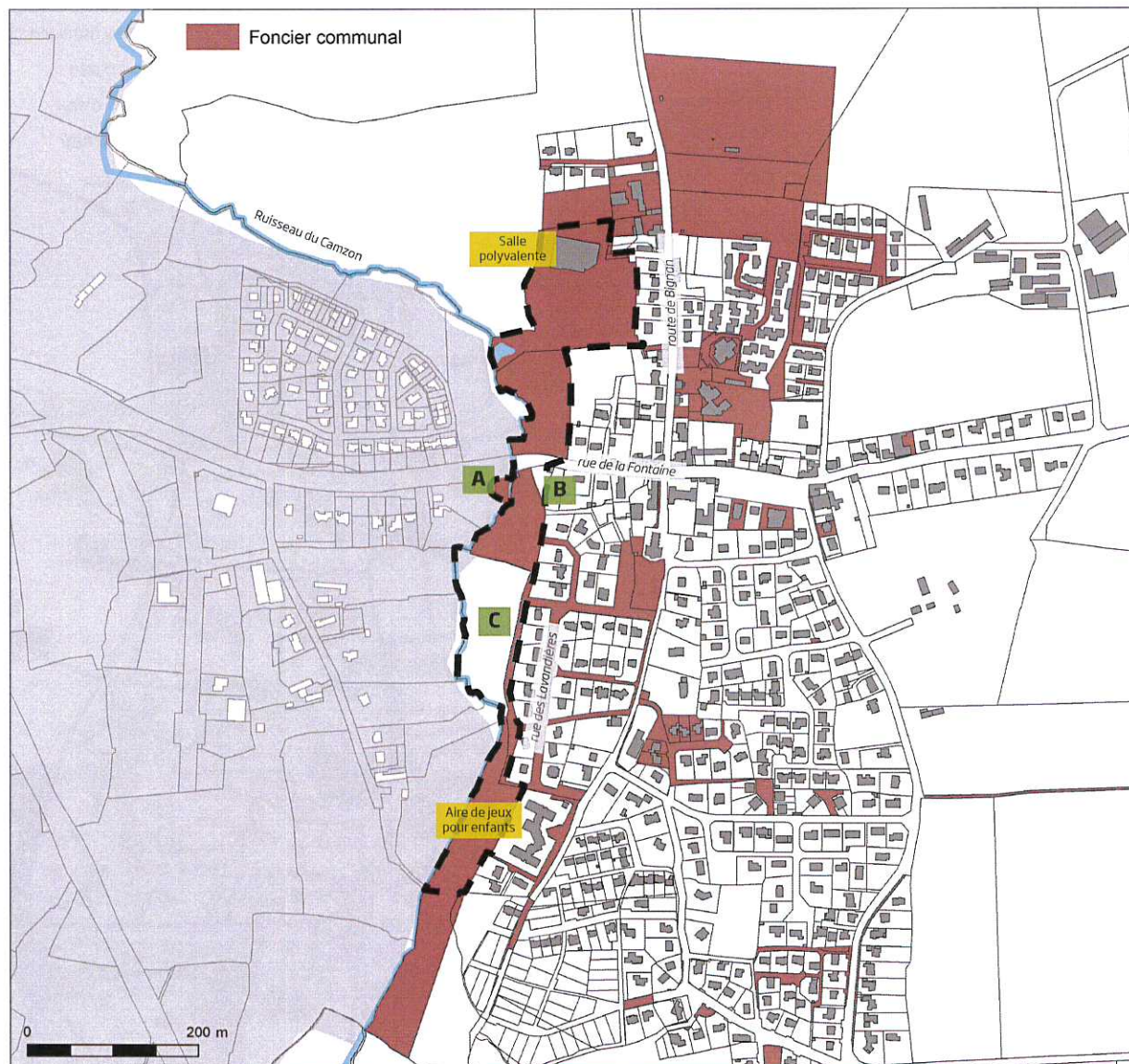
- dans la partie au sud de la rue de la Fontaine : de vastes espaces de prairie et de bois, le cheminement doux parcourant le sud du site, un bassin de rétention des eaux pluviales entouré de grillage, une aire de jeux pour les enfants, un lavoir, la fontaine St-Gildas et la ripisylve du ruisseau.

La commune est également propriétaire d'une parcelle (A) située sur la commune de Locmaria-Grand-Champ au bord de la D767A.

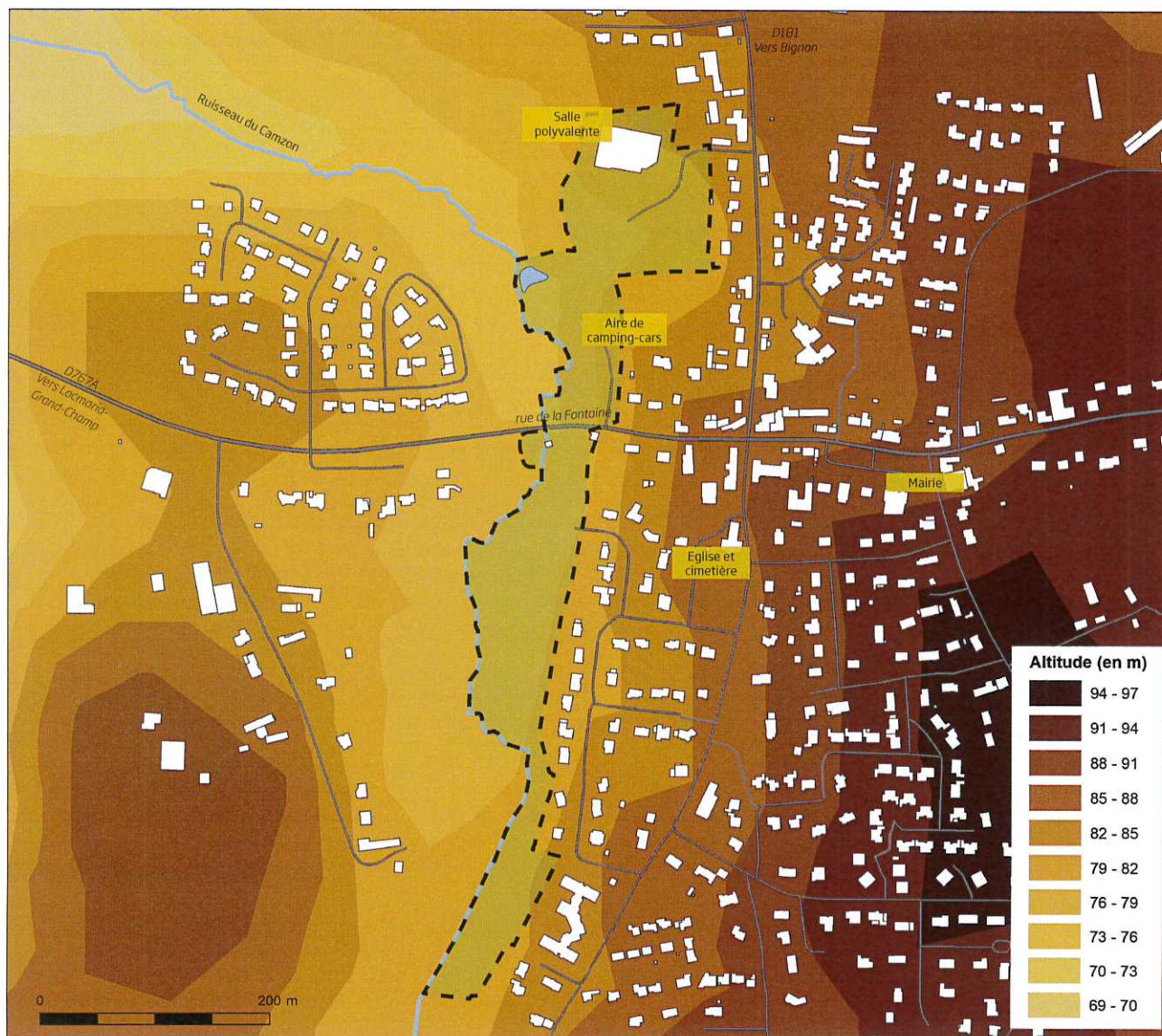
Sur le site, deux parcelles (B et C) sont détenues par des propriétaires privés différents. La parcelle B (ZO 138) correspond à un espace de prairie et comprend une partie de la fontaine. La parcelle C (ZO 140 - M. et Mme Bihoes, exploitants agricoles) est composée d'un espace boisé humide et d'une prairie humide.

La superficie totale du site représente 5,39 hectares dont environ 4,27 hectares de foncier communal.

L'acquisition foncière de la parcelle privée B (Mme Gouillouzic) pourrait être envisagée par la commune afin de valoriser le patrimoine naturel et vernaculaire sur le site et mettre en place une gestion adaptée sur l'ensemble de la coulée verte.



Topographie du site



Le site est caractérisé en grande partie par sa situation en fond de vallon où s'écoule le ruisseau du Camzon. Le point haut du site est situé au niveau de la salle polyvalente (83m) et le point le plus bas (75m) à proximité du plan d'eau de l'ancienne station d'épuration. Cette topographie du site offre un cadre paysager intéressant avec des vues panoramiques sur les zones humides. La continuité de ces milieux humides favorise les déplacements et le développement de la biodiversité (trame bleue).






Les habitations du centre-bourg sont construites sur le flanc et au sommet du coteau et dominent la coulée verte.

L'accès à la coulée verte pour les piétons est facilité par les nombreuses liaisons douces aménagées entre les quartiers d'habitation et la zone de loisirs. Une piste mixte (piétons et cyclistes) a été réalisée le long de la D767A en direction du bourg de Locmaria-Grand-Champ.

Un réseau de liaisons douces a été aménagé à l'intérieur du site afin de favoriser la circulation piétonne et desservir les équipements existants et notamment l'aire de jeux pour les enfants.

Un circuit PR (Promenade et Randonnée) appelé circuit de l'étang a été balisé sur la commune. Ce circuit emprunte certains chemins dans la coulée verte. La Municipalité projette également de réaliser un circuit pédestre autour du bourg.

Le cheminement piéton à l'intérieur de la coulée verte pourra être étendu sur certains secteurs pour permettre l'accès à de nouveaux espaces qui devront être aménagés (plan d'eau, ancienne station d'épuration, zone humide, fontaines...).

-  Liaisons douces existantes pour accéder à la coulée verte et à l'intérieur du site
 -  Platelage existant
 -  Circuit de l'étang balisé (PR)
- Projet de circuit pédestre autour du bourg :
-  Chemins existants
 -  Projet de chemins



Liaisons douces



1) Sentier longeant le plan d'eau (nord du site)
 › chemin emprunté par les enfants pour rejoindre le bord du ruisseau,
 › sentier bordé d'un côté par un talus planté d'arbres et arbustes et de l'autre par un grillage qui clôture le plan d'eau.



2) Chemin reliant la salle polyvalente et l'aire de service pour les camping-cars
 › chemin bordé d'un côté par un talus planté d'arbres et de l'autre par un grillage qui clôture le site de l'ancienne station d'épuration.



3) Entrée dans la partie sud de la coulée verte par ce chemin en mélange terre/pierre
 › Sentier emprunté pour le circuit pédestre de l'étang.



4) Passerelle permettant l'accès à l'aire de pique-nique située du côté de la commune de Locmaria-Grand-Champ
 › L'aire de pique-nique est la propriété de la commune de Locqueltas.



5) Liaison douce parcourant le sud du site entre les fonds de parcelles des habitations situées le long de la rue des Lavandières et la prairie humide
 › Chemin réalisé avec un mélange terre/pierre.



6) Une des nombreuses liaisons douces permettant de relier les quartiers d'habitation avec la coulée verte
 › Accès limité aux piétons avec l'installation de barrières.



7) Liaison douce permettant d'accéder à l'aire de jeux pour les enfants
 › Fossé à ciel ouvert le long du chemin.



8) Chemin reliant le futur quartier d'habitation avec la coulée verte (extrémité sud du site).

Le site d'une superficie totale d'environ 5,39 hectares est actuellement composé de plusieurs entités spatiales :

- A : salle polyvalente et accès des véhicules à l'équipement
- B : espace vert (pelouse)
- C : espace de stationnement sur sol perméable
- D : plan d'eau
- E1 et E2 : haies hautes de lauriers palmes (difficultés d'entretien, peu d'intérêt paysager et écologique : haies à supprimer à terme)
- F : terrain en délaissé : zone de dépôt de matériaux (ancien site de la STEP)
- G : aire de service pour les camping-cars avec sanitaires
- H : espace de détente et pique-nique
- I : zone de prairie
- J : bassin de rétention des eaux pluviales
- K : boisement et haie bordant la prairie humide (linéaire de saules)
- L : boisement humide
- M : prairie humide (présence de joncs)
- N : espace de prairie avec présence d'un fossé dans la partie sud
- O : aire de jeux pour les enfants



Composition et gestion du site



9) Aire de jeux pour les enfants au sud du site

- › Aménagement récent à proximité du quartier d'habitation,
- › Réalisation de bancs à l'aide de troncs d'arbres en lien avec le contexte naturel du site.

10) Espace de prairie entretenu par la tonte

- › Espace de jeux de ballon
- › Installation de mobilier (banc, poubelle).



11) Bords du ruisseau

- › Réalisation de cabanes, passerelles par les enfants...



12) Espace de prairie au sud-est du site

- › La toile d'occultation synthétique : un point noir paysager impactant du fait de l'importance du linéaire
- › Haies monospécifiques à éviter (ex : lauriers, thuyas, cyprès, Lonicera nitida, eleagnus...).

Composition et gestion du site



13) Prairie humide marquée par la présence de joncs éparses

› Parcelle entourée d'une haie de saules à préserver

› Terrain privé entretenu par le pâturage.

14) Chemin pédestre parcourant le site du nord au sud

› La limite entre l'espace privé et l'espace public est traitée par l'installation de géotextiles : favoriser l'installation d'un couvert végétal adapté et de plantes couvre-sols.



15) Confortation des liaisons douces entre la coulée verte et les quartiers d'habitation par l'aménagement de chemins empierrés.

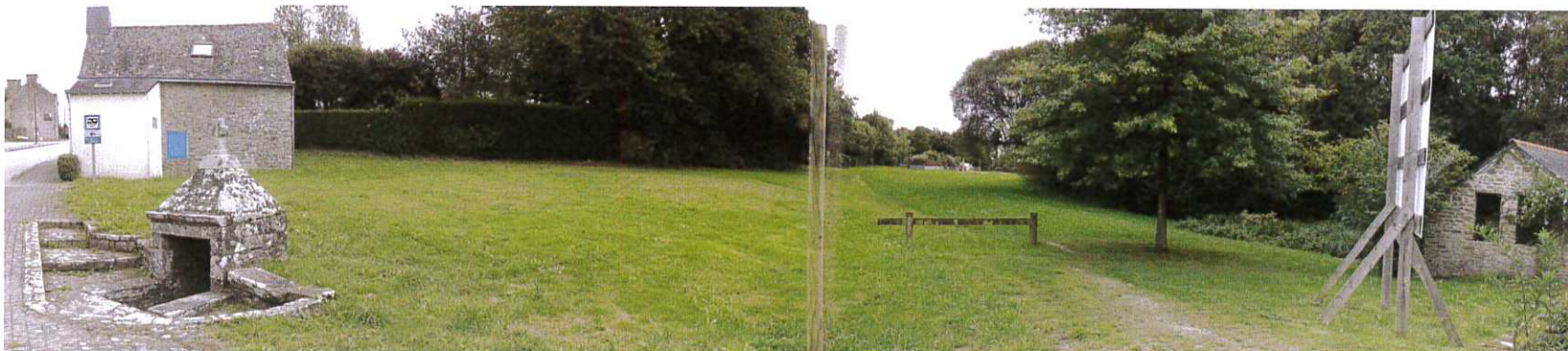
16) Zone de prairie, espace en enrobé et bassin de rétention des eaux pluviales

› Bassin colonisé par une végétation arbustive et arborée

› Bassin entouré par un grillage (espace technique): espace à intégrer dans l'aménagement paysager de la coulée verte.



Composition et gestion du site



17) Vue de la coulée verte depuis la rue de la Fontaine

- › Une partie de l'espace prairial appartient au domaine privé (entretien par les ST ?)
- › Absence de mise en valeur de la fontaine.

18) Présence du lavoir au bord de la rue de la Fontaine

- › Installation d'une plante grimpante en pied de mur du lavoir.



19) Vue depuis la passerelle pour accéder à l'espace de pique-nique situé sur la commune de Locmaria-Grand-Champ

- › Zone humide marquée par la présence de touradons de molinie.



20) Ruisseau du Camzon et sa ripisylve (végétation bordant le cours d'eau) à préserver

- › Ripisylve et espace boisé humide au sud : des réservoirs de biodiversité (zone de refuge et de développement pour la faune et la flore).



21) Terrain situé sur la commune de Locmaria-Grand-Champ et appartenant à la commune de Locqueltas

- › Aménagement du terrain ombragé en aire de pique-nique.

Composition et gestion du site



22) Accès à l'aire de service pour les camping-cars depuis la rue de la Fontaine

› Aménagements réalisés à proximité : tables de pique-nique, terrain de pétanque...

23) Panneau d'informations à l'entrée de l'aire de service pour les camping-cars.



24) Panneau d'informations sur les circuits de randonnée pédestre existants sur le territoire de la communauté de communes du Loc'h.

25) Equipement technique entouré d'un grillage

› Intégration paysagère de l'équipement à envisager par la plantation d'arbustes.



26) Aménagement d'un terrain de boules à proximité de l'aire de pique-nique.

Composition et gestion du site

27) Espace de détente et installation de tables de pique-nique près de l'aire de camping-cars, à proximité du ruisseau.



28) Présence de conteneurs pour le tri du verre

› Réduction de l'impact paysager des conteneurs à envisager : nouvelle localisation, intégration par la végétation...

29) Aire de service pour les camping-cars sur terrain en stabilisé et bâtiment sanitaires

› Présence d'une haie de lauriers palmés (travaux de taille par les ST) : manque de cohérence avec l'environnement naturel du ruisseau.



30) Aménagements réalisés pour l'aire de service des camping-cars

› Présence d'un linéaire de haie de lauriers avec une hauteur importante : mur vert occultant la vue et en discordance avec l'environnement naturel.



31) Présence du réseau d'assainissement collectif qui traverse le site du nord au sud et mène à la STEP

› Grillage entourant le site de l'ancienne STEP à enlever.

Composition et gestion du site



32) Espace de stationnement près de la salle polyvalente

› Nécessité de protéger le chêne

› Plantation de linéaires de végétation pour organiser l'espace et renforcer l'aménagement paysager du parking

33) Plan d'eau près de l'ancienne STEP et du ruisseau du Camzon

› Dépollution du site à envisager pour recréer un réservoir de biodiversité, enlèvement du grillage, reprofilage en pente douce des berges, réinstallation de la ripisylve.



34) Ancien site de la station d'épuration communale

› Parcelle en délaissé,

› Terrain communal servant de site de dépôt de matériaux (terre, déchets de tonte...).

35) Ancien site de la station d'épuration communale

› Terrain colonisé par les espèces pionnières et notamment les ajoncs, les ronces, le rumex...



› Dépollution du sol nécessaire.



36) Plantation isolée de cornouillers entre la haie de lauriers qui entoure l'ancienne STEP et les ronces qui bordent le plan d'eau : nécessité d'un plan de végétalisation sur l'ensemble du site.

Principes d'aménagement

La Municipalité envisage de poursuivre l'aménagement de la coulée verte pour mettre en valeur le site et réfléchir aux pratiques de gestion actuelles. Cette étude doit permettre de lancer un débat d'idées pour l'aménagement et l'organisation des activités de loisirs. A travers cette réflexion sur la valorisation de la zone de loisirs, plusieurs fonctions peuvent être recherchées :

- un espace de détente, de repos, de promenade favorisant les rencontres entre les générations, la mixité sociale et la convivialité,
- un espace festif,
- un espace sportif,
- un espace ludique,
- un espace de découverte et de connaissances (par exemple sur la faune et la flore),
- un espace de refuge pour la biodiversité...

De ces différentes fonctions exprimées découlent les aménagements à envisager: un réseau de sentiers pour la promenade, un parcours de santé, un parcours pédagogique en lien avec le plan d'eau et la zone humide, un sentier botanique, un espace d'exposition photographique, un observatoire ornithologique, une aire de jeux pour les enfants, un skate-park, un théâtre de verdure, des prairies destinées au pâturage pour les animaux...

De par son environnement, le site à vocation à être un lieu de préservation pour la faune et la flore. La protection des espèces devra faire l'objet d'une attention particulière au regard de l'ouverture au public. Le plan d'eau pourra constituer un outil de sensibilisation de la population sur différents thèmes (protection des milieux naturels, de la biodiversité...) et permettre l'organisation d'animations pédagogiques (animations pour les scolaires, le centre de loisirs...). Des animations culturelles sur le site peuvent également être envisagées et renforcer le développement culturel et touristique de la commune. Une communication à l'intérieur de la coulée verte pourra être installée (panneaux d'informations, hôtels à insectes...).

ENJEUX : UNE RÉFLEXION PLUS APPROFONDIE SUR LES BESOINS EST NÉCESSAIRE POUR FAIRE UN CHOIX D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE STATION D'ÉPURATION (ÉCHANGES AVEC LA POPULATION, LES ÉCOLES, LES ASSOCIATIONS...).

- QUELS USAGES POUR QUELS USAGERS ?
- COMMENT MENER LA CONCERTATION ? AVEC QUI ?
- LES ACTIVITÉS PROPOSÉES SONT-ELLES COMPATIBLES AVEC L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE ET NATUREL DU SITE ?
- POUR L'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES LIAISONS DOUCES, DES ACQUISITIONS FONCIÈRES SONT-ELLES À PRÉVOIR ?
- QUELLE GESTION POUR LE SITE ET AVEC QUELS MOYENS HUMAINS ? LE MATÉRIEL ACTUEL D'ENTRETIEN POUR LES ESPACES VERTS EST-IL ADAPTÉ ?

CONTRAINTES DES SITES ET RÉGLEMENTAIRES

Accessibilité et sécurité

Comme tous les espaces ouverts au public, les zones de loisirs doivent pouvoir accueillir tous les publics et respecter ainsi la loi sur l'accessibilité de 2005. L'aménagement de chemins piétons à l'intérieur des sites doit prendre en compte l'accessibilité des sites aux personnes à mobilité réduite (largeur de chemin suffisante, choix des revêtements de sol, mobilier adapté...).

Les jeux, installations, mobiliers, clôtures, éclairages, etc. devront également respecter toutes les normes de sécurité et règles de construction en vigueur.

Autres contraintes

Les différents espaces de jeux et les animations peuvent être sources de bruit et doivent être prise en compte pour le voisinage mais également pour protéger la faune sauvage réfugiée dans les zones humides ou les boisements voisins.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE VERTE

Principes d'aménagement : secteur nord

Dans la partie nord du site, les principes d'aménagement proposés :

A : renforcer l'aménagement paysager de l'espace de stationnement de la salle polyvalente permettant une réorganisation du stationnement : réalisation de linéaires d'arbres, d'arbustes ou de plantes herbacées demandant très peu d'entretien (ex : graminées, bruyères...). L'espace ainsi aménagé peut contenir environ 185 véhicules

B : créer un réseau de chemins sur sol perméable (type stabilisé, mélange terre/pierre...)

C : créer un «masque» de végétation (arbres, arbustes) entre la salle polyvalente et l'espace de stationnement permettant d'effacer l'impact visuel des véhicules depuis la salle polyvalente

D : restaurer et agrandir vers l'Est le plan d'eau existant : dépollution, éclaircies dans les arbres et arbustes sur les bords, curage, reprofilage des berges en pente douce et progressive favorisant l'installation de la faune et de la flore aquatique

E : installer des végétaux indigènes inféodés aux milieux aquatiques : phragmite (roselière), massette (typhaie), carex, iris, salicaire...

F : réaliser un platelage, un ponton, un observatoire à oiseaux, installer un panneau d'informations dans la zone humide

G : maintenir les talus plantés (chênes)

H : dépolluer le sol et réaliser un espace paysager de détente pour accueillir des expositions photo ou un arboretum ou un sentier botanique ou un sentier d'interprétation sur les milieux naturels, la biodiversité, les zones humides..., installer des bancs

I : arracher les haies de lauriers et les remplacer si nécessaire par des haies champêtres adaptées au contexte environnemental

J : planter des arbustes autour de l'équipement technique

K : déplacer les bacs de tri derrière le bâtiment technique/sanitaires et les intégrer dans le paysage (aménagement en bois...)



Principes d'aménagement : secteur sud

Dans la partie sud du site, les principes d'aménagement proposés sont :

A : mettre en valeur la fontaine par la plantation d'arbustes fleuris (hortensia, oranger du Mexique, genêt, véronique arbustive, azalée, rhododendrons non envahissants...) ou d'arbustes à feuillage coloré (érable champêtre...) - Acquisition foncière de la parcelle ZO 138 (Mme Gouillouzic) ?

B : créer un « mail paysager » pour marquer l'entrée dans la coulée verte (chêne pédonculé, chêne des marais, érables...)

C : préserver la zone humide composée de molinies favorable au refuge et au développement de la faune

D : créer un réseau de sentiers perméables avec notamment sur certains secteurs de prairie un cheminement défini par une simple tonte (largeur de tonte : 2m environ)

E : préserver des espaces de prairie fauchée permettant le refuge, le développement et la circulation de la faune sauvage et privilégier une fauche tardive

F : remettre à ciel ouvert le réseau d'eau pluviale permettant la restauration d'un milieu humide qui pourra être planté d'espèces épuratrices (massettes...)

G : enlever les clôtures autour du bassin de rétention des eaux pluviales, l'agrandir si nécessaire et le planter d'espèces épuratrices (passer d'un élément technique contraignant à un atout paysager favorable à la biodiversité)

H1 et H2 : favoriser l'écopâturage (moutons, chèvres...) sur les parcelles et notamment dans les prairies humides afin de lutter contre la fermeture du paysage de la vallée (la parcelle H1 est privée (ZO 140 - M. et Mme Bihoes, exploitants agricoles))

I : poursuite du sentier pédestre sur les fonds des parcelles agricoles à étudier (commune de Locmaria-Grand-Champ) ?

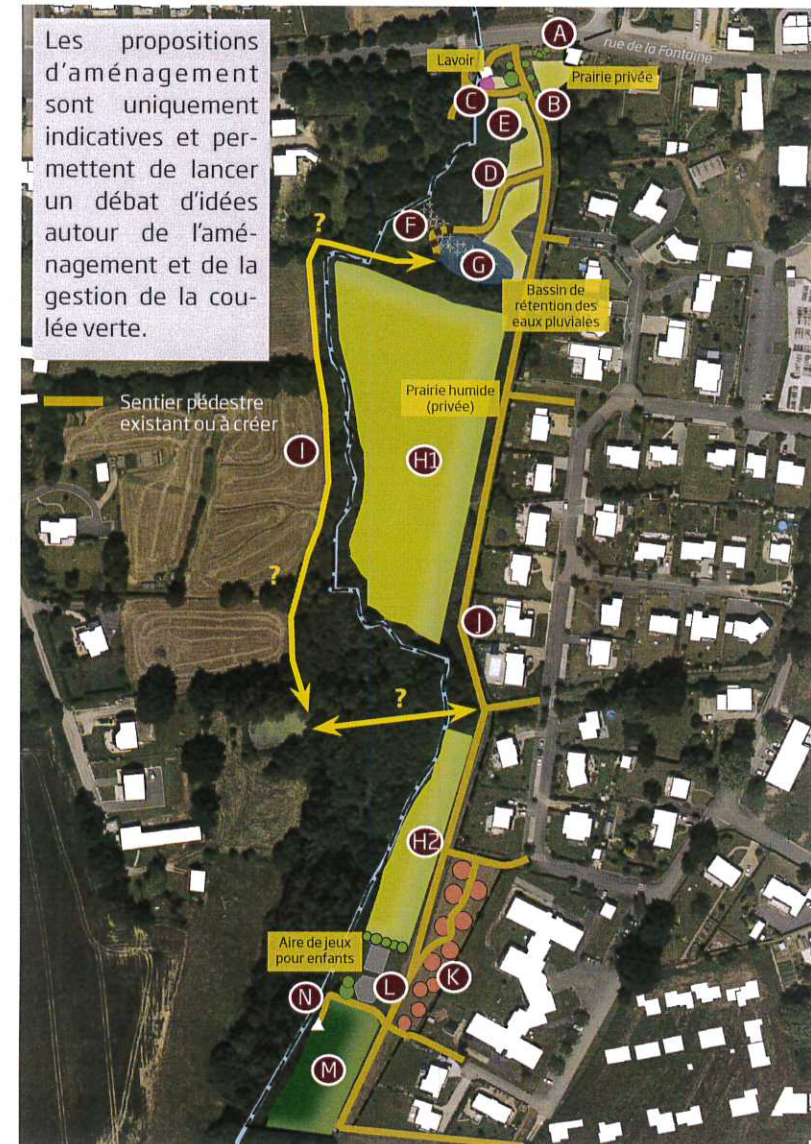
J : planter des arbustes et plantes herbacées en privilégiant les vivaces sauvages en accompagnement du chemin (en limite des habitations) : géranium vivace, digitale, achillée, valériane, stellaire, bouillon blanc, mauve, onagre, rose trémière...

K : réaliser un verger : arbres fruitiers, arbustes à petits fruits à partager,

L : planter quelques arbres pour créer de l'ombrage au niveau de l'aire de jeux

M : maintenir un espace de jeux de ballon

N : mettre en valeur la fontaine St-Gildas par le végétal et créer un chemin d'accès



ADAPTER LES AMÉNAGEMENTS AU CONTEXTE

En amont de tout aménagement de chemins et plus particulièrement en secteur humide, une réflexion doit être menée afin de définir :

- les objectifs recherchés : une circulation récréative, un sentier de découverte pédagogique, une liaison interquartiers, un chemin de randonnée...
- le type de fréquentation et les conditions de circulation (pédestre, vélo, équestre, praticable sur certaines périodes ou toute l'année...), la notion d'accessibilité (sentier accessible aux personnes à mobilité réduite) et la sécurisation du parcours (protection des enfants à proximité des milieux aquatiques),
- les contraintes physiques et écologiques (portance des sols, risques d'inondation, existence de milieux fragiles ou d'espèces remarquables...).

La nature du projet et sa mise en œuvre résulteront de ces différents éléments.

INTÉGRER LA DÉCOUVERTE DU PETIT PATRIMOINE RURAL (fontaines, lavoir, croix, calvaires...) dans les sentiers de promenade et randonnée de la commune

Cheminement sur platelage bois

Un platelage est composé de pilotis assemblés au moyen de traverses.

Intérêts : réel confort d'usage, fréquentation sans impact direct sur le milieu, accessible aux personnes à mobilité réduite sous certaines conditions (largeur, pente, chasse-roue sur les parties latérales, intervalles maximum entre lames de plancher : 2 cm), réel intérêt esthétique.

Inconvénients : mise en œuvre plus lourde, coût plus élevé (environ 150 €/m²), équipement à réserver aux milieux fragiles (forte hydromorphie, secteurs inondables, etc.) et fortement fréquentés.



Réalisation d'un platelage sur pilotis dans une zone humide, étang du Govéro à Monterblanc.



Cheminement sur platelage à travers une roselière (Vendée).



Cheminement sur platelage dans le parc de la Morinais à St-Jacques de la Lande.



Passerelle permettant de franchir le cours d'eau, étang du Govéro à Monterblanc.

Références : les liaisons douces

Cheminement sur plaquette bois

Il s'agit d'un itinéraire reposant sur un lit de plaquettes de bois.

Intérêts : confort d'usage, réutilisation des déchets de taille des ligneux, matériaux «naturels» minimisant les incidences sur le milieu.

Inconvénients : travaux plus conséquents car nécessitant la préparation du fond de forme (nivellement, reprofilage), éventuellement la pose d'un géotextile (notamment si la portance du sol est faible) et la mise en place des plaquettes de bois sur une épaisseur d'environ 10 à 15 cm. Cheminement non accessible aux personnes à mobilité réduite. Pérennité de ce type d'aménagement nécessitant une recharge régulière en plaquettes. Coût moyen : 15€ / m².



Allée de copeaux de bois.

Chemin sablé stabilisé

Intérêts : bonne portance, confort accru pour la fréquentation, accessibilité aux personnes à mobilité réduite sous certaines conditions (largeur, pente et éventuellement sécurité latérale et guidage)

Inconvénients : intervention lourde (suppression du couvert végétal, décaissement, apport de matériaux), dégradation à terme de la couche de sable compacté. Coût moyen : environ 15 €/m².



Chemin sablé.

Chemin fauché ou broyé

Il s'agit de marquer le cheminement au seul moyen d'une coupe de la végétation avec éventuellement la mise en place de passerelles pour franchir les cours d'eau.

Intérêts : faible coût car intervention réduite, impact minime sur le milieu.

Inconvénients : équipement de marche adapté nécessaire (chaussures de randonnée, bottes), chemin impraticable en période très humide, dégradation du couvert végétal si forte fréquentation.



Prairies fleuries et plantées au sein de laquelle les cheminements sont définis par la tonte.

Chemin empierré ou mélange terre/pierre

Intérêts : bonne portance, accessibilité plus importante mais difficile pour les personnes à mobilité réduite.

Inconvénients : intervention lourde (suppression du couvert végétal, décaissement, apport de matériaux), difficulté à mettre en œuvre dans les secteurs très humides. Coût moyen : 12 à 15 €/m².



Chemin empierré.

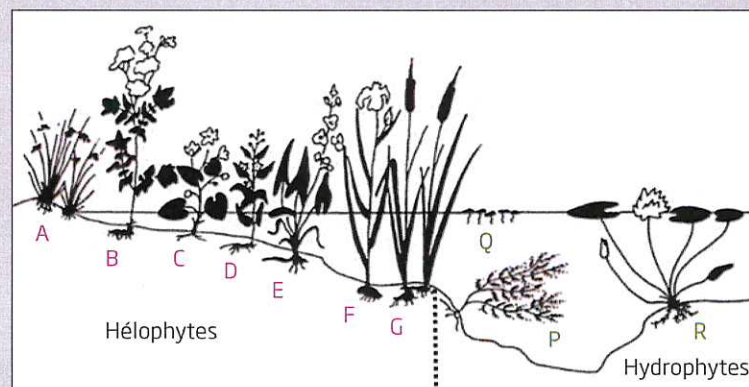
Références : restauration du plan d'eau et végétalisation de la zone humide associée

Pour renforcer la naturalité du site (concept renvoyant au caractère sauvage du site), des plantations végétales peuvent être réalisées. Il s'agit de conforter la coulée verte comme un ensemble de biotopes moins artificialisés et présentant une biodiversité élevée avec un fort intérêt écologique. Les plantations végétales devront s'orienter vers un choix d'espèces vivaces, indigènes et adaptées aux conditions pédoclimatiques (terrain humide, milieu aquatique et ensoleillement hétérogène).

Le long du cours d'eau et sur les berges du plan d'eau, des plantations d'herbacées semi-aquatiques peuvent être réalisées. Ces plantations au contact du cours d'eau peuvent être constituées principalement par l'iris faux acore et la salicaire formant une coulée de couleurs jaune et rose violacée. Pour les accompagner dans certains secteurs humides, d'autres espèces peuvent être installées : la reine des prés, l'eupatoire chanvrine, la lysimaque, la menthe aquatique, par exemple. Au delà des plantations, la colonisation spontanée des berges par le végétal est à privilégier.

A proximité immédiate du plan d'eau (secteur nord) et dans la continuité du bassin de rétention des eaux pluviales (secteur sud), les laïches, l'iris, la consoude, mais également quelques hélophytes hautes comme la massette (fonction épuratrice) peuvent être installées.

Espèces adaptées aux milieux aquatiques et zones humides



Hélophytes basses :

- Jonc épars (*Juncus effusus et conglomeratus*) (A) : indig.,
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*) (B) : indig., sol humide,
- Populage des marais (*Caltha palustris*) (C) : indig., prof. : 0,10-0,20m,
- Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*) (D) : indig., sol humide,
- Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*) (E) : indig., prof. : 0,10-0,30m,
- Iris faux acore (*Iris pseudacorus*) (F) : indig., prof. : 0,10-0,50m, exposition ensoleillée ou mi-ombre,
- Laïches (ex : *Carex elata, acutiformis*) (I) : indig., prof. : 0,10-0,50m,
- Rubanier d'eau (*Sparganium erectum*) (J) : indig.,
- Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) (K) : indig., sol engorgé,
- Salicaire commune (*Lythrum salicaria*) (L) : indig., sol engorgé, exposition ensoleillée ou mi-ombre
- Prêles (ex : *Equisetum fluviatile*) (M) : indig.,
- Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*) (N) : indig., prof. : 0,10-0,20m,
- Consoude officinale (*Symphytum officinale*) : indig., sol humide, mi-ombre,
- Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*) : indig., sol humide,
- Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) : indig., protégée,
- Fougères : sol humide.

Hydrophytes : végétaux qui développent la totalité de leur appareil végétatif à l'intérieur du plan d'eau ou au mieux à sa surface. Pour ces espèces, l'eau représente le milieu qui les héberge, qui les soutient, qui les véhicule et qui assure toutes les exigences de leur croissance, de leur développement et de leur nutrition.

Hélophytes : végétaux finissant par développer un appareil végétatif et reproducteur totalement aérien, mais en gardant leurs appareils souterrains dans un substrat vaseux gorgé d'eau. Les uns commencent leur cycle à l'état submergé, les autres d'emblée comme un végétal terrestre.

Hélophytes hautes :

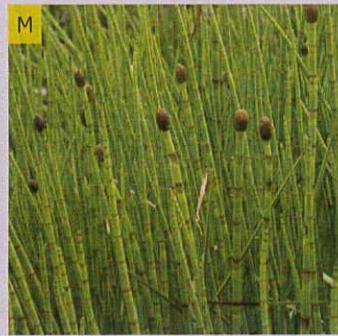
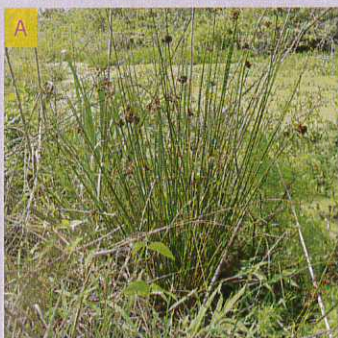
- Massettes (ex : *Typha angustifolia*) (G) : indig., épur., envahissante, prof. : 0,10-0,30m, parfois envahissante,
- Roseau commun (*Phragmites australis*) (H) : indig., épur., prof. : 0,10-0,50m, parfois envahissante,
- Baldingère (*Phalaris arundinacea*) : indig., épur., prof. : 0,10-0,30m,
- Scirpe lacustre (*Scirpus lacustris*) : indig., épur., prof. : 0,20 à 0,60m.

Hydrophytes :

- Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*) (O) : indig., flottante et enracinée, prof. : 0,10-0,60m,
- Myriophylle (ex : *Myriophyllum brasiliense*) : immergée et enracinée, envahissante,
- Lentille d'eau (*Lemna minor*) : flottante, envahissante,
- Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*) : indig., flottante et enracinée, prof. : 0,60-2m.

Références : restauration du plan d'eau et végétalisation de la zone humide associée

Espèces adaptées aux milieux aquatiques et zones humides



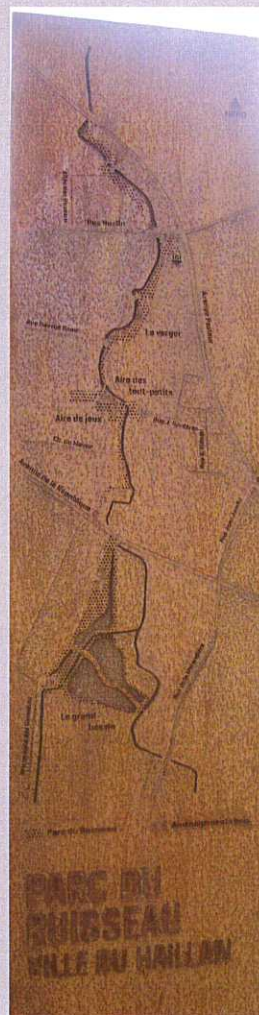
PROMOUVOIR LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE

La collectivité peut s'appuyer sur la richesse de la faune et de la flore pour attirer un public sensible à cette dimension écologique. Un travail d'inventaire de la faune et de la flore présentes sur le site serait nécessaire et ensuite un programme d'actions devrait être engagé pour préserver et promouvoir les espèces intéressantes.

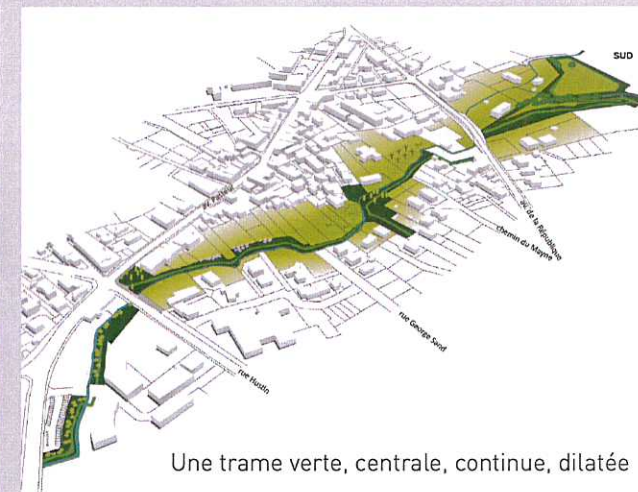
Parc du ruisseau Ville du Haillan (33)

«Aménagé en 2013 après 10 mois de travaux, ce parc linéaire constitue un couloir de verdure de 2,7 km et de 3,6 ha traversant l'agglomération du Haillan. Il offre une mise en scène d'un ruisseau oublié tout autant qu'une voie de circulation douce et assure la fonction de corridor écologique. La balade est ponctuée de haltes (aires de jeux, squares, passerelles, point de vue sur le ruisseau...). Le mobilier en acier corten forme un fil conducteur, une ponctuation tantôt banc, tantôt rambarde, tantôt support pédagogique. Il confère au parc un caractère esthétique particulier, une identité continue dans un espace morcelé.»

CAUE de Gironde



Entrée du parc.



Une trame verte, centrale, continue, dilatée



Plans d'eau et mares valorisés.

Références

PROMOUVOIR LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE



Espace de détente et de repos.



Platelage préservant le milieu naturel.



Bibliothèque de rue.



Des panneaux didactiques informent les visiteurs sur différents thèmes : la richesse faunistique et floristique, l'histoire du site, le fonctionnement écologique, la gestion du site, etc.



La végétation diversifiée et dense en bordure du ruisseau crée un axe de déplacement pour les animaux et leur offre une multitude de lieux de vie sécurisés. C'est un corridor écologique !

Panneaux d'information.



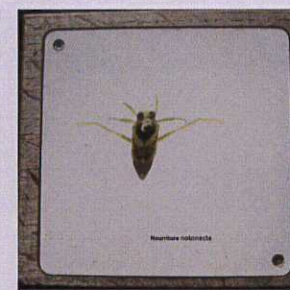
PROMOUVOIR LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE



Espèce



Habitat



Nourriture



Informations

A l'image de ce qui se fait déjà sur d'autres sites naturels, des parcours didactiques pourraient être mis en œuvre dans la coulée verte. La réalisation de ce genre de parcours nécessite des connaissances particulières dans le domaine de l'environnement. Il exige également un véritable savoir-faire pour l'organisation des circuits (support de qualité, choix d'implantation, mise en scène, etc.) et pour la vulgarisation des informations.



Hôtel à insectes



Ruches

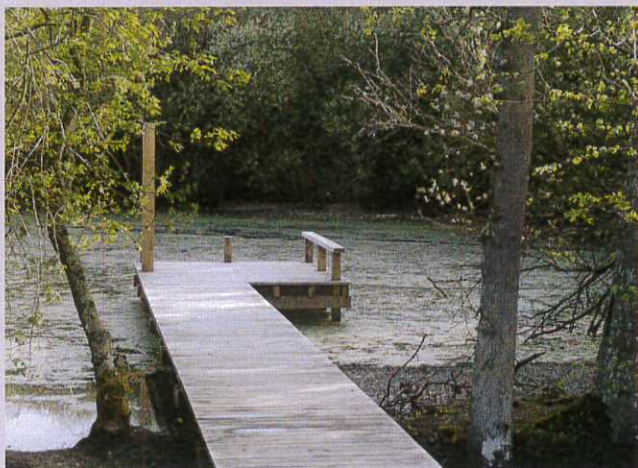
L'intérêt des insectes et la nécessité de les préserver peuvent être mis en avant par la création d'hôtels à insectes, de ruches, de tas de bois mort ou de pierres sèches, de nichoirs à oiseaux...



Tas de bois mort abritant des insectes xylophages

Références

PROMOUVOIR LA DIMENSION ÉCOLOGIQUE



Aménagement d'un ponton pour observer la faune et la flore inféodées aux milieux aquatiques

Aménagement d'un observatoire pour oiseaux, parc de la Morinais à St-Jacques de la Lande



PROMOUVOIR LA DIMENSION SOCIALE ET RÉCRÉATIVE



Prairie parcourue par un réseau de chemins réalisé par la tonte et aménagement d'espaces de jeux au parc de la Morinais à St-Jacques de la Lande.

Aménagement d'un petit espace de détente à l'aide d'arbres issus du site à Arzon.



ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE VERTE

Références

PROMOUVOIR LA DIMENSION LUDIQUE ET CULTURELLE



Exposition photo sur le thème de la biodiversité, parc du Fogo à Arzon.



Exposition photo, un mélange d'art et de nature à la Gacilly.



Animation nature sur la faune présente dans les milieux aquatiques.

Exemples d'aménagement de jeux pour enfants privilégiant les matériaux naturels pour une meilleure insertion dans le paysage : les équipements en bois, des copeaux de bois (réutilisation des déchets de taille des ligneux) pour les zones de réception...



Sentier d'interprétation sur les zones humides «le sentier des libellules» à La Gacilly.

Références

PROMOUVOIR LA DIMENSION LUDIQUE ET CULTURELLE



Verger planté dans le cadre d'une opération «une naissance - un arbre fruitier» à Cléguérec.



Ecoulement des eaux pluviales par un réseau de noues plantées de plantes épuratrices et de fossés à ciel ouvert favorisant l'infiltration et l'épuration des eaux.



Réalisation d'un linéaire arbustif et arboré pour organiser et paysager l'espace de stationnement.

Approche des coûts d'aménagement :



Une estimation fiable ne peut être réalisée qu'à partir d'un projet plus précis qui sera défini lors de l'étude de maîtrise d'œuvre. A titre indicatif, quelques exemples de prix sont donnés :

- Plantation d'un arbuste : 10€/unité
- Plantation d'un arbre : 300€/unité
- Plantation d'un arbre fruitier : 150€/unité
- Semis ou gazon : 5€HT/m²
- Clôture «à moutons» : 17€HT/mL
- Allée en stabilisé : 25€HT/m²
- Platelage : 150€HT/m²

Mener une gestion durable et différenciée

Au delà de l'aménagement de la coulée verte, une réflexion en amont sur la gestion du site est indispensable car son aménagement et son entretien nécessitent une anticipation des dépenses pour la commune (évaluation des coûts de fonctionnement : modes d'entretien, matériel, animation...). Lors de la phase d'étude le service « espaces verts » doit donc être associé à la réflexion.

Les éléments d'aménagement retenus doivent être en cohérence avec les pratiques «zéro phyto» et la capacité d'entretien de cet espace par les agents communaux. La réflexion portera également sur les modes d'entretien en favorisant l'export des produits de coupe pour les espaces en herbe, éventuellement le mulching pour certaines espaces enherbés, le paillis (broyage des déchets de ligneux) ou l'utilisation de plantes couvre-sol pour limiter le développement des adventices...



Codes ou types d'espaces	Définitions	Prescriptions d'entretien	Coût	Biodiversité	Exemples	Illustrations communales
1 Espaces horticoles	Espaces « de prestige » et jardins structurés dont la palette végétale et le caractère soigné nécessitent un accompagnement horticole permanent de la part des gestionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Palette végétale : typiquement horticole, les plantes se développant spontanément ne sont pas autorisées. • Produits phytosanitaires : usage possible mais de manière ciblée et contrôlée, et en privilégiant les produits naturels. • Fertilisation : autant que nécessaire, mais adaptée en fonction de l'état des sols et de la végétation. • Arrosage : aussi souvent que nécessaire, mais optimisé. 	élevé	faible	Terrains de football, places d'église, de mairie, parcs, jardins et squares de centre-ville	<p>Place de la mairie</p> 
2 Espaces jardinés	Le caractère entretenu reste prédominant. Ces espaces doivent avoir un aspect soigné sans présence permanente de l'équipe d'entretien.	<ul style="list-style-type: none"> • Palette végétale : majoritairement horticole, pouvant accepter une végétation spontanée maîtrisée. • Produits phytosanitaires : usage limité, uniquement en cas de nécessité avérée et en privilégiant le recours à des produits naturels. • Fertilisation : possible, en fonction de l'état des sols et de la végétation. • Arrosage : ponctuel / occasionnel, selon les besoins des cultures. 	moyen	réduite	Espaces verts de lotissement, espaces de jeux et de loisirs	<p>Aire de service pour les camping-cars et terrain de boules</p> 

La gestion différenciée

Mener une gestion durable et différenciée

La limitation des surfaces de tonte au profit de surfaces fauchées est à privilégier pour réduire le temps d'entretien sur le site et favoriser le développement de la biodiversité (zones de refuge, de nidification, de nourrissage...).

Les cheminements et les espaces de détente pourront être délimités par une tonte régulière. Ce type de gestion nécessite néanmoins un matériel adapté pour la fauche (barre de coupe...).

Codes ou types d'espaces	Définitions	Prescriptions d'entretien	Coût	Biodiversité	Exemples	Illustrations communales
3 Espaces rustiques	Espaces de conception libre ou naturelle, sans engrais ni traitement phytosanitaire. Lorsqu'elle existe la flore spontanée est laissée en place.	<ul style="list-style-type: none"> • Palette végétale : la végétation spontanée est favorisée, mais contrôlée dans son développement. Certaines espèces horticoles peuvent y trouver leur place, si elles enrichissent l'esthétique des lieux. • Produits phytosanitaires : usage interdit. • Fertilisation : possible, en favorisant le retour au sol de la matière organique sous forme de composts, paillages ou amendements divers. • Arrosage : de sauvegarde et à l'implantation uniquement. 	réduit	moyenne	Liaisons douces, bassins d'orage, zones d'activités, coulées vertes, abords de salle polyvalente...	 <p>Liaison douce dans la coulée verte</p>
4 Espaces naturels	Le jardinier laisse se développer la flore spontanée. Ces espaces sont laissés à l'état naturel et font l'objet d'un entretien sommaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Palette végétale : exclusivement composée de plantes locales. L'apparition de végétation spontanée est fortement favorisée. Seules les espèces végétales indésirables doivent être maîtrisées. • Produits phytosanitaires : usage interdit. • Fertilisation : pas d'amendement. • Arrosage : pas d'arrosage. 	faible	élevée	Bords de rivière, zones humides, bois, prairies naturelles...	 <p>Zone humide dans la coulée verte</p>

Mener une gestion durable et différenciée

Appliquer la gestion différenciée

La gestion différenciée est un mode de gestion qui consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit et de privilégier les essences locales adaptées aux conditions de sol et de climat.

Cette gestion plus économe et plus écologique des espaces verts prend aujourd'hui tout son sens dans un contexte de diminution budgétaire pour les collectivités locales et d'un coût d'entretien des espaces verts qui tend à augmenter au rythme de l'étalement de l'urbanisation (lotissements, zones d'activités, infrastructures...).

L'entretien des parties enherbées de la coulée verte pourra se faire en plusieurs temps:

- les espaces entretenus par une tonte régulière (autour des tables de pique-nique, quelques cheminements dans les espaces de prairie sur une largeur d'environ 1,50 à 2 mètres et un passage de «sécurité» le long de certaines allées),
- les espaces entretenus par une fauche annuelle tardive (à partir de septembre) favorisant le développement spontané de la flore sauvage, l'habitat, le nourrissage et la reproduction de la faune (insectes, avifaune). Les produits de fauche doivent être enlevés.

Eco-pâturage et fauche tardive

Afin de préserver le rôle essentiel du milieu naturel et la biodiversité, l'entretien des prairies pourra s'effectuer par un éco-pâturage utilisant des espèces rustiques. Une convention avec un agriculteur local pourra être privilégiée dans la coulée verte. La fauche tardive favorable au développement de la flore et de la faune sauvage pourra également être pratiquée sur d'autres secteurs. Les produits de coupe seront exportés.

Elagage doux

L'élagage doux et la mise à distance de certains arbres (éclaircies) dans les formations boisées permettront l'entrée de la lumière jusqu'au niveau du sol et un meilleur développement des arbres et arbustes conservés.

Certains secteurs boisés peuvent nécessiter un débroussaillage régulier mais néanmoins le maintien de certains arbres sénescents ou morts est nécessaire car ils peuvent servir d'habitat, de nourriture pour une multitude d'organismes vivants.

Quelques arbres et arbustes de haies

- *Arbustes*: aubépine, buis commun, cornouiller mâle, cornouiller sanguin, églantier, fusain d'Europe, hêtre, houx commun, mûrier sauvage, noisetier coudrier, prunellier, ronce frutescente, troène commun, viorne obier...

- *Arbres* : alisier torminal, aulne glutineux, charme commun, châtaignier, chêne pédonculé, chêne sessile, érable champêtre, frêne, hêtre, merisier, saule argenté, saule marsault, sorbier des oiseleurs, tilleul...

Communication

Pour affirmer cette démarche communale en faveur de la biodiversité et communiquer sur ses engagements, la Municipalité pourrait entreprendre d'inscrire le site dans le réseau des «refuges LPO» par exemple. Enfin, la communication autour de la démarche environnementale est indispensable pour la réussite du projet d'embellissement de la commune (implantation de panneaux explicatifs, articles dans le bulletin municipal, expositions...).

Etat des lieux

La Municipalité a également sollicité le CAUE pour apporter un conseil sur l'aménagement de l'entrée Est du bourg.

Les objectifs de réduction de la vitesse des automobilistes pénétrant dans le bourg et la sécurisation des piétons et des cyclistes doivent être prioritaires. La commune a installé récemment des chicanes pour limiter la vitesse des véhicules.

La chaussée d'une largeur de 5,50m est bordée d'un alignement de chênes des marais (avec un sous-étage arbustif et herbacé) et d'un stationnement linéaire.

Une liaison douce doit prochainement être aménagée pour rejoindre le village de Morbouleau.



Liaison piétonne longeant la rue de la Croix Lennion séparée de la chaussée par un alignement de chênes des marais et un sous-étage arbustif et herbacé - Enfouissement des réseaux réalisé.



Alignement d'arbres interrompu à l'entrée de la rue de la Croix Lennion.



Entrée et sortie de l'agglomération : absence d'une continuité piétonne avec la future liaison douce vers Morbouleau.



Aménagement de chicanes dans le rue pour réduire la vitesse des automobilistes.



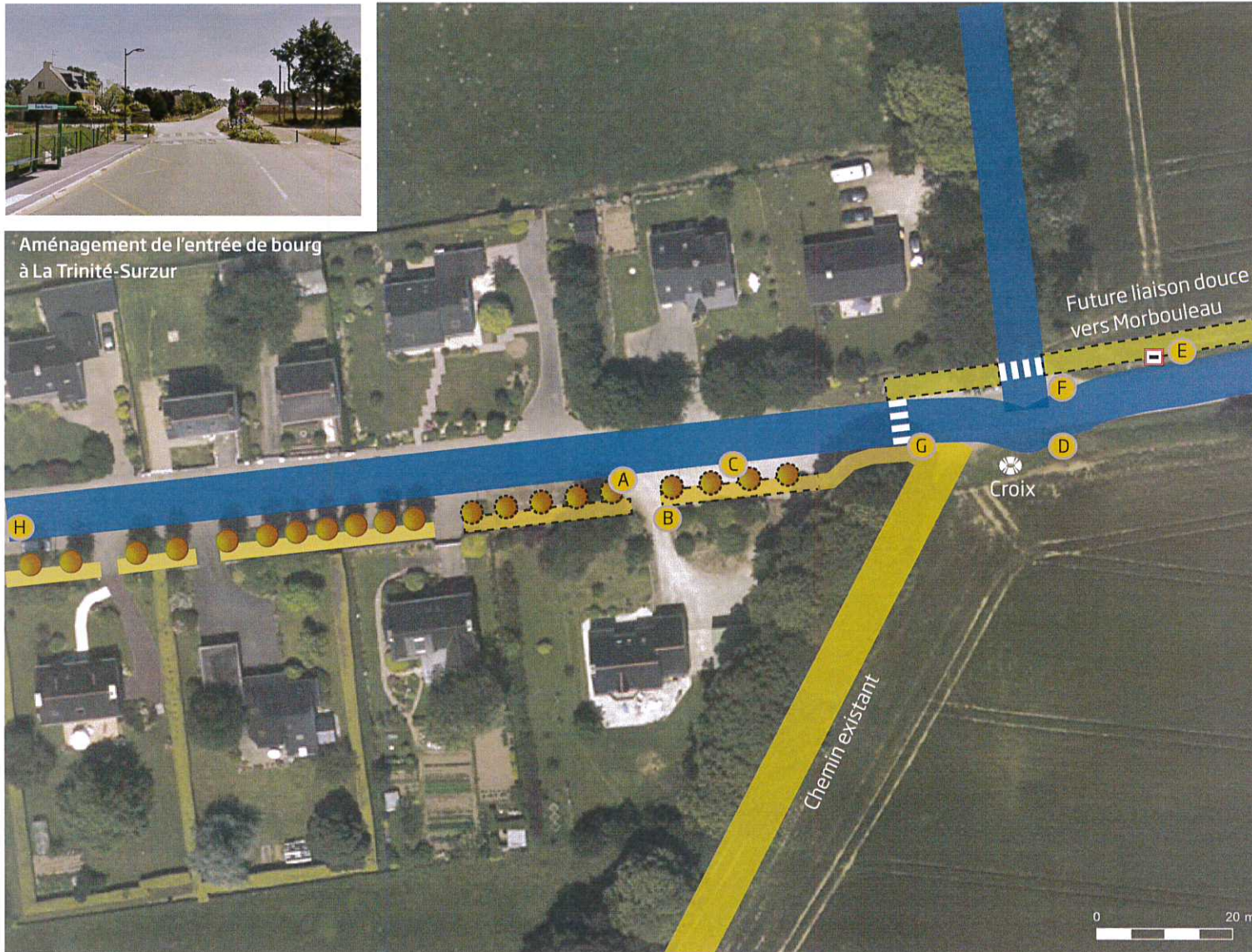
Une sécurisation du parcours piéton et cycliste difficile en entrée de bourg.



Liaison douce vers le château d'eau américain - Projet de circuit de randonnée pédestre.

AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE EST DU BOURG

Proposition d'aménagement



Aménagement de l'entrée de bourg à La Trinité-Surzur

- A) Prolongement de l'alignement de chênes des marais et de la végétation arbustive et herbacée aux pieds des arbres
- B) Prolongement du cheminement piéton séparé de la chaussée par le linéaire végétal
- C) Stationnement linéaire
- D) Inflexion de la chaussée à hauteur du premier croisement de rue pour «casser» l'effet de ligne droite et réduire la vitesse des automobilistes pénétrant dans le bourg
- Aménagement d'un plateau traversant ?
- E) Déplacement du panneau d'entrée dans l'agglomération avant le carrefour
- F) Aménagement paysager de l'entrée du bourg
- G) Passage piéton pour traverser la chaussée
- H) Réalisation d'un plateau surélevé pour réduire la vitesse dans la rue de la Croix Lennion

Conclusion

A la demande des élus de Locqueltas, le CAUE a porté un regard afin de conforter et poursuivre l'aménagement de la coulée verte. Ce travail a confirmé le potentiel offert par cet ensemble naturel localisé à l'ouest du bourg mais aussi la fragilité des écosystèmes qui doit être prise en considération. Le site dispose de conditions favorables à la pratique d'activités ludiques, sportives, pédagogiques et de détente qui permettraient de renforcer l'attractivité de la commune.

Affirmer la fonction écologique du site favorable au développement de la biodiversité

De par le contexte à la fois agricole et naturel du site, les aménagements proposés devront conforter cette naturalité et favoriser le refuge et le développement spontané de la faune et de la flore sauvage.

Une gestion optimisée des espaces pour une maîtrise des coûts d'entretien

Pour réduire la fréquence d'intervention dans certains secteurs, certaines surfaces devront être entretenues par une gestion différenciée et extensive (éco-pâturage, fauche tardive...).

Associer les riverains et les futurs usagers au projet d'aménagement de la zone de loisirs

Dans un souci de satisfaire au mieux les besoins et les attentes des habitants, les riverains et les futurs usagers de la zone de loisirs pourront être associés à la réflexion sur l'aménagement du site. L'objectif est de permettre à des associations locales (association patrimoine et nature, randonnée...), aux écoles et à la population de participer à la réalisation des projets et à l'activité de la zone de loisirs. Des animations (sorties nature, activités culturelles...) pourront être organisées sur le site.

Il revient aux élus de se positionner par rapport à ce premier diagnostic, ainsi qu'aux enjeux mis en avant et aux principes d'aménagement déjà esquissés. Le CAUE pourra accompagner la commune pour la poursuite de cette démarche qui pourrait se traduire par l'engagement d'une étude pré-opérationnelle.

Les recommandations présentées dans cette étude peuvent constituer des éléments du cahier des charges pour la consultation d'un concepteur.



8, avenue Edgar Degas - 56000 VANNES • Tél. : 02.97.54 17.35 • Fax : 02.97.47.89.52
conseil@caue56.fr

www.caue56.fr